



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 1

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action pluriannuel en faveur de la République Togolaise pour 2022-2024 Partie 1

Document d'action Programme de soutien au développement des agro-industries durables

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail pluriannuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23 du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Programme de soutien au développement des agro-industries durables et la préservation des ressources naturelles Référence opérationnelle OPSYS : ACT-61414 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Équipe Europe'	Oui. Cette action est liée aux Initiatives Équipes Europe (Togo) : Agrobusiness durable Énergie & Connectivité
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée au Togo et concerne l'ensemble du territoire national
4. Document de programmation	Document conjoint de programmation (DCP) Union européenne, France, Allemagne.
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	L'action contribue directement à l'atteinte des objectifs du Domaine prioritaire 2 du DCP: Soutenir les agro-industries durables et la gestion des ressources naturelles : Objectif spécifique 1 : La compétitivité des exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques est durablement améliorée - Résultat1.1 : La production et la productivité durables de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche sont améliorées - Résultat1.2 : Le taux de couverture des besoins nationaux en produits végétaux, animaux et halieutique est amélioré Objectif spécifique 2 : Le climat des affaires est amélioré, facilite le développement de pôles de transformation industrielle et permet le renforcement des très petites et moyennes entreprises (TPME) de transformation agricole

	<ul style="list-style-type: none"> - Résultat 2.2 : Les investissements privés sont accrus en soutien aux projets d'agrobusiness durable - Résultat 2.4 : Des plans d'accompagnement aux TPME, en particulier celles des femmes et des jeunes, sont définis et mis en œuvre à travers la facilitation de l'accès au financement - Résultat 2.5 : Des compétences des TPME, en particulier celles des femmes et des jeunes, sont renforcées et rendues compétitives sur le marché régional <p>Objectif spécifique 3 : Les mesures de préservation de l'environnement et de la biodiversité sont renforcées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultat 3.4 : La lutte contre les effets du changement climatique est renforcée et soutenue dans le secteur agricole - Résultat 3.5 : La problématique des déchets et de l'économie circulaire est pleinement prise en compte par l'agro-industrie durable <p>Elle contribuera également à l'atteinte du Domaine prioritaire 1: Appuyer le développement humain et l'inclusion socio-économique</p> <p>Objectif spécifique 1 : L'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, assainissement et culture) est renforcé à des services numériques efficaces et abordables est généralisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultat 1.4 : L'offre de formation professionnelle adaptée aux besoins du marché du travail est élaboré en concertation avec le secteur privé et financée de manière adéquate <p>Objectif spécifique 2 : L'accès à des services énergétiques propres, durables et efficaces est généralisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultat 2.3 : Des projets de production d'énergie renouvelables sont appuyés <p>Objectif spécifique 3 : L'accès à des services numériques efficaces et abordables est généralisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuant au résultat 1.4
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
<p>6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs</p>	<p>Domaine prioritaire 2 du DCP: Soutenir les agro-industries durables et la gestion des ressources naturelles</p> <p>Elle contribuera également à l'atteinte du Domaine prioritaire 1: Appuyer le développement humain et l'inclusion socio-économique</p> <p>En outre, l'action est alignée sur la feuille de route gouvernementale 2020-2025 et plus spécifiquement sur Axe stratégique 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie et l'ambition 4 (faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois)</p>
<p>7. Objectifs de développement durable (ODD)</p>	<p><u>Principal ODD</u> ODD 1 : Eradication de la pauvreté</p> <p><u>Autres ODD pertinents</u> ODD 2 : Lutte contre la faim ODD 5 : Égalité entre les sexes ODD 7 : Recours aux énergies renouvelables ODD 8 : Accès à des emplois décents ODD 9 : Innovation et infrastructures</p>

	ODD 10 : Réduction des inégalités ODD 12 : Consommation responsable ODD13 : Lutte contre le changement climatique			
8 a) Code (s) CAD	Code CAD 31100 – Agriculture – (58%) Code CAD 32100 – Agro-industrie – (19,5%) Code CAD 41000 – Environnement – (22,5%)			
8 b) Principal canal de distribution @	Gouvernement tiers (coopération déléguée) – 13000 Organisations Non Gouvernementales (ONG) et société civile – 20000 Institution de l'Union européenne – 42001			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input type="checkbox"/> Education			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags:	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique Gouvernance numérique Entrepreneuriat numérique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

	Création d'emplois		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Compétences/compétences numériques services numériques		<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transports Contacts interpersonnels Énergie connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET

12. Montants concernés	<p>Ligne budgétaire : BGUE-B2022-14.020120-C1-INTPA</p> <p>Coût total estimé: 82 000 000 EUR</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE : 30 000 000 EUR</p> <p>Co-financement : 52 000 000 EUR</p> <p>Cette action est co-financée par l'Allemagne et la France via les programmes de coopération mis en œuvre par leurs Agences d'exécution.</p> <p>AFD :</p> <p>*Projet d'Aménagement et de Réhabilitation des Retenues Collinaires Agro-pastorales (PARC) – 30 000 000 EUR</p> <p>*Projet de promotion de l'entrepreneuriat féminin (PRODEF) - 10 000 000 EUR</p> <p>GIZ :</p> <p>*Programme de Compétitivité des entreprises (ProComp) – 12 000 000 EUR</p> <p>*Projet des systèmes agroalimentaires climato-intelligents – montant à confirmer</p> <p>L'Action décrite ci-dessous prévoit une contribution à chacun de ces programmes dans une perspective Équipe Europe de complémentarité et de cohérence.</p>
-------------------------------	--

GESTION ET EXÉCUTION

13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	<p>Gestion directe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subvention - Marchés publics <p>Gestion indirecte avec le(s) entité(s) à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.4.3</p>
--	--

1.2 Résumé de l'Action

L'agriculture togolaise est principalement une agriculture de subsistance. Afin de réduire sa dépendance aux importations alimentaires et de renforcer la croissance économique du pays, le Togo affiche clairement dans son plan national de développement (PND) son ambition d'intensifier la production et de transformer les produits de son agriculture pour créer des emplois. Dans la même lignée, la feuille de route du gouvernement du Togo à l'horizon 2025 vise, dans le cadre de son axe 2 à « dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie », avec les deux ambitions de « faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois » et de « créer de véritables industries extractives et transformatrices ».

En appui à ces ambitions nationales, une initiative a été mise en place dans le cadre de l'approche Equipe Europe pour développer un agro-business durable qui est aussi l'un des trois domaines prioritaires du document conjoint de programmation de l'UE et ses États membres au Togo pour la période 2021-2027. Cette initiative s'aligne sur les objectifs du gouvernement tout en encourageant davantage les efforts de transition agroécologique pour accroître la production de manière durable en ligne avec les Objectifs de développement durable, le Pacte vert (notamment les stratégies 'Farm to Fork' et 'économie circulaire') et avec le Global Gateway (en particulier dans son pilier climat et énergie).

Avec ce double-objectif, une réponse intégrée aux défis auxquels fait face le secteur de l'agriculture par le biais de plusieurs projets développés a été mise en avant dans le cadre de l'approche Equipe Europe par la France, l'Allemagne et l'UE. Tel qu'explicité dans le tableau ci-dessous, cette action contribue à ceux-ci pour trois raisons particulières : (i) elle permet de donner de l'envergure à certaines composantes initialement moins centrales telles que la production agricole et piscicole et pas uniquement la transformation; (ii) elle rend possible une extension des composantes pertinentes de cette réponse intégrée à d'autres zones géographiques ; et enfin (iii) elle permet d'exercer un effet de levier sur les contributions des États-Membres qui ont ainsi pu débloquer davantage de financement. . C'est donc dans le cadre de l'approche Équipe Europe que l'UE contribue à cette action avec un montant de EUR 30 millions sur EUR 82 millions.

En cohérence avec les orientations prises en faveur de la préservation des ressources naturelles et la sécurisation des aires protégées, cette action dans le cadre de l'approche Équipe Europe vise à accroître la production et la transformation agricoles ainsi que la compétitivité de filières à haute valeur ajoutée afin d'améliorer le revenu des opérateurs et de garantir l'accès à une alimentation équilibrée pour tous. De plus, cette action va permettre d'assurer une contribution à l'atténuation des effets du changement climatique et de renforcer l'adaptation des systèmes de production au changement climatique tout en contribuant à la protection de la biodiversité.

Pour ce faire, quatre produits sont attendus : (a) le renforcement du capital humain (en particulier féminin) et matériel (intrants); (b) la promotion de l'agro-écologie et de la production biologique ; (c) une meilleure exploitation de l'irrigation et (d) un meilleur accès au financement.

Ces quatre produits sont en cohérence avec les éléments de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Togo.

Ce faisant, l'action aura cinq impacts particuliers : (i) elle renforcera l'autonomie stratégique alimentaire du Togo ; (ii) elle contribuera à soutenir la création d'emplois grâce au renforcement des capacités techniques et financières des TPME et PME (Très petite/ Petite/ Moyenne Entreprises) le long des chaînes de valeur agricole; (iii) elle permettra une amélioration des moyens de subsistance sur toute l'étendue du territoire togolais y compris la région des Savanes qui est particulièrement vulnérable à l'expansion des mouvements djihadistes en raison du manque d'emploi pour la jeunesse et du risque accru d'insécurité alimentaire ; (iv) elle promouvra l'égalité entre les hommes et les femmes en renforçant les opportunités socio-économiques pour les femmes, y compris l'accès aux mécanismes de financement et (v) elle jouera un rôle de catalyseur pour les investissements du secteur privé en phase avec les principes du Global Gateway.

Tableau : Liste des projets de la Team Europe en soutien au secteur agricole au Togo par produits de l'action

Projets	Montant Total (Euros)	Contributions Team Europe		
		Allemagne	France	UE

P1	Programme de Compétitivité des entreprises (ProComp)	19 000 000	12 000 000		7 000 000
	Projet de développement de l'entrepreneuriat féminin	15 000 000		10 000 000	5 000 000
P2	Projet d'appui à la transition agroécologique et à la production biologique	3 500 000			3 500 000
P3	Projet des systèmes agroalimentaires climato-intelligents	3 000 000	Montant à confirmer		3 000 000
	Projet d'Aménagement et de Réhabilitation des Retenues Collinaires Agro-pastorales (PARC)	30 800 000		30 000 000	800 000
P4	Fenêtre nexus AgriFI/ElectriFI	10 000 000			10 000 000
	Imprévus, évaluation, audit	700 000			700 000
Total		82 000 000	12 000 000	40 000 000	30 000 000

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Le secteur agricole représente l'épine dorsale de l'économie togolaise, il contribue à la sécurité alimentaire et est la principale source de revenu des populations surtout en milieu rural.

Mais en dépit de l'importante contribution de l'agriculture au PIB du Togo, estimée à 40 % et bien que l'agriculture englobe plus de 2/3 de la population active, le niveau d'investissement du Togo dans le secteur agricole reste faible par rapport aux besoins. En effet, les dépenses publiques incluant celles des donateurs sont restées faibles avec un montant allant de 25 milliards FCFA en 2010 (1,7 % du PIB), à 36,4 milliards FCFA (1,02 %) en 2017 puis 29,09 milliards FCFA en 2020 (0,7% du PIB). Les investissements privés sont largement insuffisants comparés aux besoins et aux potentialités du secteur agricole, en raison notamment d'un environnement financier et réglementaire peu incitatif, de l'insuffisance des infrastructures (routes, communication, conseil, etc.) et de la faible structuration des filières agricoles.

Le bas niveau d'investissements explique largement la faible productivité agricole et le développement insuffisant du marché intérieur (part élevée des produits d'importation dans la demande alimentaire intérieure) ainsi que le faible essor des exportations.

Les caractéristiques socio-économiques du pays sont contrastées et caractérisées par de fortes inégalités. Les revenus des ménages agricoles sont généralement trop faibles pour couvrir les dépenses les plus élémentaires¹ et le Togo est touché par la sous nutrition. Un clivage nord/sud existe avec la région des Savanes qui présente les pires indicateurs de pauvreté et de sous-nutrition et des conditions agroécologiques difficiles, et le sud du pays qui est plus urbanisé et d'avantage exposé aux risques de maladies chroniques liées à l'alimentation. Les inégalités de revenu sont elles aussi importantes, avec un coefficient de GINI de 0.42 le Togo fait partie des plus inégaux au monde. Ces inégalités de revenu sont fortement corrélées avec les indicateurs de sous-nutrition, la prévalence du retard de croissance variant de 20 points entre le quintile le plus bas et celui le plus élevé. Les inégalités homme/femme sont elles aussi particulièrement importantes, avec un indice d'inégalité de genre de 0,573.

Pour assurer le développement agricole le Gouvernement a inscrit l'agriculture et la transformation agricole comme deuxième axe prioritaires sur les trois retenus dans le plan national de développement (PND) 2018-2022

¹ Plus de 97% de la population ne peut pas se permettre une alimentation saine - [Donnée Tufts University](#)

avec pour objectifs la création d'emplois et l'amélioration de la balance commerciale. La stratégie du gouvernement est basée sur le partenariat public-privé et sur la mise en œuvre d'une stratégie axée sur le développement des agropoles qui s'inscrit dans le cadre du Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle 2017- 2026. Un premier partenariat public-privé est développé avec la multinationale Singapourienne « OLAM » qui a déjà réalisé un investissement de 200 millions d'euros dans la construction d'une plateforme industrielle (PIA – Plateforme industrielle d'Adetikopé) dédiée entre autres à la transformation des produits agricoles dont le soja et le coton. Concernant les agropoles, le gouvernement a élaboré une politique agricole assortie d'un plan stratégique de développement des Agropoles à l'horizon 2030. Il a créé l'agence de promotion et de développement des agropoles (APRODAT) qui promeut la mise en œuvre d'un programme de dix agropoles sur l'ensemble du territoire. Le développement des agropoles a démarré sur le site pilote de Kara avec l'appui financier de la Banque africaine de développement (BAD).

Cependant, un tel projet de développement des agropoles, ajouté au développement de la PIA, repose sur l'intensification de la production agricole pour répondre à la demande des industriels avec des systèmes productifs spécialisés dans quelques cultures limitant la diversité nécessaire pour répondre à des enjeux alimentaires et fondés sur un fort usage d'intrants chimiques coûteux et nuisibles à l'environnement. Outre les questions environnementales et de sécurité alimentaire ainsi posées, le développement de grandes industries de transformation pourrait avoir un effet positif sur la production mais pourrait aussi avoir un effet contreproductif sur la création d'emplois dans la mesure où plus une entreprise agroalimentaire est grande, plus la chaîne de transformation est mécanisée et moins on a besoin de main d'œuvre et ce, dans un contexte de croissance démographique prononcé.

Or, l'objectif fixé du partenariat entre les membres des initiatives Équipe Europe et le Togo est aussi de créer de l'emploi et de contribuer à une croissance économique inclusive en améliorant le revenu des populations rurales, en particulier pour les femmes, actives dans la production, la transformation et la commercialisation.

Le développement des PME et TPME au Togo reste conditionné par un certain nombre de facteurs tels que la mise à niveau des compétences, l'accès au financement, l'accompagnement dans la démarche qualité et la certification, l'amélioration des relations avec les fournisseurs (matières premières agricoles, crédit, intrants, etc.), la sécurisation des débouchés ou le renforcement de leur environnement y compris l'infrastructure de gestion de la qualité. En conséquence, l'industrie agro-alimentaire est faiblement développée et est caractérisée par une prédominance de petites unités de transformation avec des capacités techniques, organisationnelles et financières très limitées.

Ainsi, le Togo a une insertion primaire dans le commerce international, avec des exportations essentiellement concentrées sur des produits bruts, ce qui limite la capacité de création de richesses et d'emplois dans le secteur agricole.

Depuis 2013, l'État appuie le développement d'interprofessions afin de favoriser la concertation entre acteurs (producteurs, transformateurs, commerçants et exportateur) ainsi que la définition et la mise en œuvre d'actions concrètes et de plan de développement de ces filières. Certaines de ces chaînes de valeur ont reçu des appuis de l'État ou de projets (e.g. ananas par l'UE mais aussi soja et anacarde par la GIZ ou la coopération française). Mais les résultats sont encore insuffisants ou restent à consolider.

De plus, l'accès au financement reste un des obstacles majeurs. La perception des risques du secteur agricole par les institutions financières est élevée, avec un impact négatif en termes de crédits, le taux d'intérêt et la durée des prêts. Pour remédier au problème de sous financement des chaînes de valeur, le gouvernement a créé le MIFA (Mécanisme incitatif de financement des chaînes de valeur agricole basé sur le partage des risques) transformé en une société anonyme à capital majoritairement privé dont les interventions ont permis de multiplier par 10 la part de l'agriculture dans le portefeuille de crédit des banques passant de 0,2% en 2017 à 2% en 2021. Mais malgré ce bond significatif en seulement 4 ans, beaucoup reste à faire en termes de couverture de financement des chaînes de valeur (montants accessibles, taux d'intérêt, durée des crédits agricoles). En effet, la transformation du secteur agricole ne pourra se faire que si les acteurs ont accès à des montants correspondants à leurs besoins, notamment des crédits à long terme (au-delà de 7 ans) à un taux raisonnable. L'ouverture d'une fenêtre Togo de la facilité AGRIFI/ELECTRIFI dans le cadre de l'Action est proposée comme solution facilitant l'accès au financement des chaînes de valeur.

Enfin, pour développer des chaînes de valeur qui s'inscrivent dans la durée, il faut pouvoir approvisionner les agro-industries à partir de systèmes de production durables. Or, d'une part, l'activité agricole au Togo est portée par les petits producteurs individuels ou organisés en coopératives et qui disposent de faibles moyens techniques et économiques pour développer leurs activités. La majorité des producteurs a une superficie de moins d'1ha, pratique une agriculture familiale et est peu intégrée au marché. Le manque de formation et d'accompagnement à des techniques agricoles adaptées, le morcèlement des parcelles agricoles avec 70% des parcelles inférieures à ½ ha, le faible niveau d'irrigation avec moins de 1% de parcelles irriguées, la difficulté d'accès à des intrants de qualité, la faible organisation des chaînes de valeur sont quelques causes majeures de la faible production et de la faible productivité des exploitations agricoles au Togo. En général, les rendements agricoles au Togo sont plus faibles que la moyenne régionale.

D'autre part, l'agriculture fait également face à une dégradation des zones de production avec une extension des surfaces cultivées au détriment des zones pastorales et forestières liée à un essor démographique, une dégradation de la fertilité des terres dues à des pratiques agricoles non durables ainsi que des conflits croissants entre agriculteurs et éleveurs. Ces évolutions sont rendues encore plus problématiques avec le changement climatique et les perturbations actuelles de la pluviométrie engendrées par le dérèglement climatique (saisons des pluies plus courtes, stress hydriques pour les cultures, risques d'inondations) affectent les performances des systèmes agricoles (conventionnels, agroécologiques, biologiques).

Conscient du problème, le gouvernement du Togo a élaboré très récemment, une stratégie nationale de développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique qui a été validée en décembre 2021 mais dont les modalités de mise en œuvre restent encore à définir. Cette stratégie inclusive vise à investir dans la recherche et la valorisation des savoirs locaux pour le développement de techniques agricoles et d'élevage à haut rendement qui préservent l'environnement. Cette stratégie nécessitera entre autres choses la mise en place d'un cadre réglementaire adapté, un dispositif performant de contrôle de qualité des intrants (bio-intrants) et des produits ainsi qu'une mise à niveau des compétences des acteurs (producteurs, conseil, transformateurs). Vu sa taille et son expérience, l'avantage comparatif du Togo se trouve dans les produits de niche notamment les produits biologiques pour lesquels il affiche une bonne performance depuis 2020. Il existe donc un enjeu important dans le développement de l'agroécologie et la production biologique non seulement en termes de production à haute valeur ajoutée, de réduction des coûts des intrants chimiques mais également de préservation de l'environnement et de résilience contre les effets du changement climatique.

En parallèle, le gouvernement travaille également sur une stratégie de l'irrigation qui s'appuie sur un schéma directeur de l'agriculture irriguée financée par l'Union Européenne). Dans ce contexte, il importe donc de développer des capacités nationales dans le domaine de l'irrigation (compétences des acteurs publics et privés, expérimentation, développement de systèmes d'irrigation). L'Action prévoit d'intervenir dans ce domaine.

Les filières agricoles togolaises présentent donc de nombreuses opportunités pour répondre au triple objectif du programme de renforcer la durabilité économique, sociale et environnementale des systèmes alimentaires. Le secteur des fruits et légumes, dont la contribution à une alimentation saine et équilibrée est bien documentée, connaît depuis quelques années une tendance haussière malgré une structuration de la filière qui reste insuffisante et qui pourrait être renforcée.

La convergence des besoins et priorités du Togo avec les lignes directrices et priorités de la Commission européenne (Global Gateway, Green Deal, Consensus européen, Stratégie pour l'Afrique) est très forte. Cette convergence se concrétise en termes d'actions pour le développement des agro-industries et la promotion de systèmes de production durables et performants (agroécologie, agriculture biologique, irrigation). Cette convergence permet de traiter d'objectifs communs concernant la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'entrepreneuriat notamment des jeunes et des femmes, la réduction des inégalités, mais également des objectifs environnementaux (préservation des ressources naturelles, préservation de l'agro biodiversité et lutte contre le changement climatique).

Cette action cible le développement des agro-industries mais sa portée s'étend bien au-delà du secteur de l'agriculture et de l'industrie, en touchant notamment le développement du secteur privé (TPME et PME) et l'inclusion économique et financière des populations vulnérables. En ce sens, elle contribue à la mise en œuvre

des 3 domaines prioritaires du DCP, s'inscrit entièrement dans la TEI « Agrobusiness » et la TEI « Énergie » (mais aussi, dans une moindre mesure, dans la TEI « Décentralisation »). En effet, l'action permet de mettre en œuvre la TEI agrobusiness et contribue à la mise en œuvre de la TEI énergie par le développement des systèmes d'irrigation à base des énergies renouvelables. L'action propose un véritable travail de concert avec les États Membres présents au Togo et complète des projets portés par la France (entrepreneuriat féminin et aménagement des retenues d'eau collinaires) et l'Allemagne (projet compétitivité des entreprises et projet systèmes agroalimentaires climato-intelligents). Elle donne ainsi aux membres des initiatives Équipe Europe un rôle prépondérant et pionnier en tant que partenaire du Togo, capable de l'accompagner de façon substantielle et stratégique sur les principaux facteurs de développement et de stabilité du pays. La contribution de l'UE aux TEI dans ce plan d'action annuel est complémentaire aux financements mobilisés par les autres partenaires européens.

2.2 Analyse des problèmes

Les agro-industries ont le potentiel pour tirer le développement agricole (stimulation de la production, création emploi). Mais ces agro-industries sont confrontées à plusieurs problèmes dont les plus importants sont :

- (i) *Faible production et productivité des exploitations agricoles pour assurer un approvisionnement satisfaisant en quantité et qualité* : L'approvisionnement en matière première en quantité et en qualité est une préoccupation de toutes les PME de la transformation. Un certain nombre d'entre elles s'impliquent dans des relations avec les producteurs et leurs organisations en termes de formation technique des producteurs, d'accès à des services pour les producteurs comme le crédit pour financer les intrants, ou de regroupement des récoltes via les organisations de producteurs. Ces appuis ne sont pas généralisés et quand ils existent, demandent à être renforcés. L'action abordera cette dimension en relation avec les projets de la GIZ et de l'AFD.
- (ii) *Faibles capacités techniques des acteurs de la transformation des produits agricoles* : Le développement des agro-industries nécessite des appuis pour développer de nouvelles technologies de transformation agroalimentaire. Il comprend aussi des appuis aux activités de conditionnement, de logistique, de distribution, d'accès aux services (énergie, intrants, équipements). De plus, la compétitivité des entreprises agroalimentaires est limitée par le faible développement de l'infrastructure qualité devant permettre aux entreprises de répondre aux exigences du marché en termes de normes de qualité.
- (iii) *Faibles capacités de gestion* : Les quelques unités de transformation qui existent sont de taille et de capacités modestes. Elles font face à des défis notamment en termes de capacités managériales qu'il faudrait renforcer pour un développement agroindustriel durable.
- (iv) *Faible structuration des chaînes de valeur* : La faible structuration des chaînes de valeur limite le potentiel de développement des PME et le développement de débouchés attractifs et sécurisés pour les producteurs. De nombreux problèmes expliquent cette faible structuration : faible organisation des producteurs, faible infrastructure (route, stockage, etc.), manque de concertation entre acteurs des chaînes de valeur.
- (v) *Difficulté d'accès aux financements pour l'investissement* : Les difficultés d'accès aux services financiers sont importantes pour financer l'investissement et la trésorerie des PME mais aussi pour les producteurs pour accéder aux intrants. L'action apportera un appui dans ce domaine avec la mise en place d'une fenêtre AGRIFI/ELECTRIFI accessible aux PME directement ainsi que aux institutions de microfinance qui servent les TPME.
- (vi) *Dégradation des zones de production et de la fertilité des terres* : Le Togo connaît un taux de dégradation rapide des sols, lié à la déforestation et aux pratiques agricoles peu respectueuses de l'environnement. Ce système de production ne garantit une agriculture durable et résiliente aux changements climatiques d'où la nécessité d'encourager la promotion des pratiques agroécologiques.

Groupes cibles du programme

Les groupes cibles du programme sont :

- (i) *Les petits producteurs y compris les femmes et les jeunes* : grâce à l'approche contractuelle, les producteurs auront un accès direct ou indirect (à travers les coopératives) au marché pour écouler leurs

productions. Cette approche facilitera également l'accès des petits producteurs aux intrants de qualité et aux connaissances pour développer des pratiques agricoles performantes et durables.

- (ii) *Les agripreneurs (y inclus femmes et jeunes):* l'action va aider au renforcement des capacités des entrepreneurs le long des chaînes de valeur sélectionnées afin d'accroître leurs capacités dans tous les domaines liés à l'agro-industrie.
- (iii) *Les organisations de producteurs, les coopératives agricoles et les interprofessions :* seront accompagnées pour développer des systèmes agricoles durables permettant d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer un revenu meilleur aux producteurs.

Partenaires du programme

Les partenaires togolais clefs seront :

- *Le secteur privé togolais :* le secteur privé est le principal acteur et bénéficiaire du programme et est garant de la durabilité des actions.
- *Les petits producteurs :* les petits producteurs seront impliqués dans la mise en œuvre du projet pour que le développement des agro-industries soit un facteur contribuant à une amélioration de leurs conditions de vie. Le programme se veut inclusif et donc doit permettre aux petits producteurs vulnérables d'accéder au marché via les coopératives agricoles que le projet vise à renforcer. Le projet est sensible à l'agriculture familiale qu'elle aidera à se renforcer pour générer des revenus durables pour les communautés rurales.
- *Les banques et les institutions de microfinance, y compris les coopératives de crédit et épargne :* la question de financement reste un défi important pour le développement des agro-industries et de la production agricole. Les mécanismes de financement seront renforcés pour faciliter l'accès aux financements des PME et des TPME de la transformation mais aussi des petits producteurs et de toutes les filières, notamment celles contribuant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations togolaises.
- *Les institutions gouvernementales (Ministère de l'agriculture, Ministère en charge du commerce et de l'industrie, Ministère de l'économie maritime, Ministère de l'environnement et des ressources forestières et indirectement le Ministère de la promotion de l'investissement) :* un cadre de dialogue interministériel sera nécessaire pour développer une vision holistique du développement des agro-industries.
- *Les autorités locales :* l'appui des autorités locales sera nécessaire sur plusieurs questions notamment, la gestion de la transhumance, la gestion des déchets industriels ou la protection des ressources naturelles.
- *La société civile (ONGs locales, coopératives agricoles)* travaille sur la question de la transition agroécologique et la production biologique. Leurs expériences seront nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre des actions.

Les partenaires européens clefs seront :

- Les membres des initiatives Équipe Europe: la GIZ et l'AFD qui mettront en œuvre dans le cadre d'une convention de contribution avec l'UE les actions qui relèvent de leur domaine d'intervention
- EDFI travaillera sur le volet financement à travers la fenêtre Togo AgriFI/ElectriFI
- La BEI apportera un cofinancement dans la mise en œuvre du projet de réhabilitation des retenues collinaires
- Des appuis de la recherche européenne pourront être sollicités
- Le secteur privé européen, notamment à travers la Chambre de commerce européenne au Togo (Eurocham).

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général du programme est de promouvoir la sécurité alimentaire, le développement des agro-industries et la création d'emplois dans le domaine agro-écologique.

L'objectif spécifique est d'augmenter la production, la productivité et la transformation des produits agricoles des chaînes de valeurs ciblées en respectant les principes écologiques.

Les chaînes de valeurs couvertes par le programme sont les filières ananas et anacarde. L'appui à un nombre limité d'autres filières est également envisagé : filière karité étant donné son rôle pour l'agroforesterie en zone sèche et le développement d'activités économiques en zone d'insécurité (Nord du pays), légumes pour leur rôle sur le plan

nutritionnel, soja pour son rôle dans la formation des revenus et la nutrition, ou d'autres filières qui contribuent directement à la sécurité alimentaire y compris la production animale et halieutique.

Les produits attendus sont les suivants : pour les chaînes de valeurs sélectionnées et le cas échéant les zones géographiques ciblées sont:

P 1 : Le capital humain (individuel et collectif) et matériel est renforcé

P 2 : La transition agro-écologique et la production biologique sont promues

P 3 : La maîtrise de l'eau et l'irrigation sont renforcées

P 4 : L'accès au financement pour les acteurs des chaînes de valeur agricoles ciblées et pour les promoteurs de projets énergétiques dans les zones rurales est accru

3.2 Activités indicatives

Les activités indicatives suivantes sont prévues:

Produit 1 : Le capital humain (individuel et collectif) et matériel est renforcé

Activité 1.1 : Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs et prestataires de services agricoles

L'action de l'UE sera menée dans une perspective Équipe Europe et contribuera à renforcer les acquis des coopérations allemande, française et européenne en matière d'appui à la structuration des filières (interprofessions, coopératives). L'action de l'UE complète le programme compétitivité des entreprises (ProComp) financé par la Coopération allemande au Togo et permettra, outre le renforcement des PME de la transformation agricole et l'amélioration de l'environnement agro-industriel (cadre règlementaire, mécanismes de financement), de renforcer également la base productive des chaînes de valeur sélectionnées par le ProComp et développer un partenariat gagnant-gagnant entre les petits producteurs et les acteurs de la transformation. Environ 300 000 producteurs seront concernés.

Ceci sera fait au travers des actions suivantes :

- Appui aux instances de l'interprofession (facilitation et formation) pour les rendre autonomes, en capacités de développer des stratégies et actions et de défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et dans l'environnement économique.
- Appui à la structuration des coopératives dans les filières sélectionnées.
- Études spécifiques pour accompagner le développement des filières.
- Renforcement des relations contractuelles entre les producteurs et les transformateurs pour garantir les débouchés pour les premiers et la matière première pour les seconds.
- Formation auprès des coopératives et producteurs sur des techniques agricoles dont l'efficacité est testée et prouvée en termes d'impact sur le changement climatique et dont la résilience au regard du changement climatique est démontrée pour améliorer les pratiques agricoles intelligentes au climat, la gestion des sols et de l'eau pour accroître le rendement dans une perspective agro-écologique.
- Facilitation de l'accès aux équipements de production.
- Test et développement d'outils numériques pour le conseil technique et la traçabilité.

Activité 1.2 : L'amélioration de la disponibilité des intrants

Cette activité rentre également dans la mise en œuvre du ProCOMP. La compétitivité des chaînes de valeur sélectionnées passe inévitablement par l'amélioration des rendements agricoles qui eux-mêmes, dépendent de la

qualité des facteurs de production dont les intrants. En effet, les intrants jouent un rôle primordial dans l'agro-industrie, et l'emploi des semences améliorées est moteur de la croissance agricole par sa capacité à stimuler la production. Par conséquent, l'action de l'UE veillera à assurer la disponibilité des intrants notamment les semences certifiées aux producteurs dans les chaînes de valeur sélectionnées.

Ceci sera fait au travers des actions suivantes :

- Information et formation sur l'accès aux intrants et leur financement avec mise en relation avec des institutions financières.
- Appui ciblé sur l'organisation de la production de semences et plants améliorés, adaptés et de qualité.
- Appui ciblé sur la certification biologique dans le contexte des nouvelles règles de l'UE en la matière.
- Appui à l'accès aux intrants de qualité.

Activité 1.3 : Le renforcement des capacités d'organisation des femmes entrepreneures dans la production, transformation et commercialisation des produits agricoles

L'action s'intègre dans une action globale de soutien à l'entrepreneuriat féminin porté par l'AFD. La contribution de l'UE vise à renforcer les actions du projet de l'AFD en s'appuyant sur l'expérience et l'expertise de la coopération italienne (coalition coopérative italienne pour le Togo) qui ont été réalisées à petite échelle. Cette action de l'UE vise à fournir des appuis aux activités de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles par les femmes avec un renforcement des organisations de femmes pour plus de visibilité et coordination, et avec une implication de certaines caisses de crédit et d'épargne pour renforcer les capacités de financements des actions menées par les femmes. Environ 100.000 femmes seront concernées par l'intervention.

Ceci sera fait au travers des actions suivantes :

- Renforcement des capacités techniques et en équipement des femmes et groupements de femmes pour la transformation des produits y inclus pour des produits à fortes qualités nutritionnelles.
- Appui pour la prise en compte d'approches agro-écologiques et de l'économie circulaire (production quand cela s'avère pertinent, valorisation des déchets, etc.) permettant d'accroître l'autonomie des systèmes productifs et d'assurer une plus grande résilience (formation et échanges d'expérience).
- Appui au renforcement organisationnel et gestionnaires des entreprises et groupements de femmes (formation, échanges d'expérience, coaching).
- Accompagnement pour la mise en marché : conditionnement des produits, marketing et stabilisation des débouchés /canaux de marché, etc.
- Facilitation et stabilisation de l'accès au crédit et services financiers indispensables (y compris conseil et coaching), notamment en lien avec les caisses d'épargne et de crédit, pour la modernisation des outils de production (investissements en équipements appropriés) et pour le fonds de roulement des activités économiques.

P 2 : La transition agro-écologique et la production biologique sont promues

Activité 2.1 : La consolidation du pilotage et de la gouvernance de l'agroécologie et l'agriculture biologique

En appui à la mise en œuvre de la stratégie du ministère de l'agriculture portant sur l'agroécologie et l'agriculture biologique, l'action va renforcer l'écosystème agro-industriel à travers la capacité des structures institutionnelles, le dialogue entre acteurs et le cadre réglementaire de la production biologique (certification, bio-solutions, autres). Les acteurs (ONG, OP, services de conseil, producteurs) seront accompagnés par des formations et du

renforcement de capacités, qui tiendront compte des aspects liés à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Ceci sera fait au travers des actions suivantes :

- Renforcement des capacités des ministères et des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie de transition agroécologique et de production biologique du Togo.
- Mise en place d'une plateforme multi-acteurs de dialogue et innovation sur l'agroécologie et agriculture biologique.
- Développement de cadres réglementaires favorables à l'agroécologie et agriculture biologique (label Togo, homologation des bio-intrants, etc.).

Activité 2.2 : Le renforcement de la recherche en agroécologie et de l'agriculture biologique pour la promotion de solutions innovantes

Il s'agit de renforcer les capacités nationales publiques (Institut Togolais de Recherche Agronomique – ITRA, université de Lomé) et privées (firmes, OP, ONG) pour caractériser l'impact des pratiques agro-écologiques et identifier puis tester avec les acteurs des solutions innovantes dans le domaine des bio-solutions et nouvelles technologies tenant en compte le changement climatique.

Ceci sera fait au travers des actions suivantes :

- Appui à la recherche-innovation (biopesticides, valorisation des déchets industriels, mycorhize, inoculum, petite mécanisation, lutte biologique intégrée, etc.).
- Elaboration d'une stratégie de résilience socio-économique afin d'assurer la durabilité du système de production agro-écologique.
- Elaboration d'une stratégie de résilience climatique pour mitiger les risques de dégradation et de fertilité des zones de production.
- Analyse d'impacts (économique, environnemental, climatique, social) des pratiques agro-écologiques et biologiques.

Activité 2.3 : Le renforcement des capacités des acteurs ruraux dans le domaine de l'agroécologie et l'agriculture biologique pour le développement à large échelle de pratiques innovantes

En valorisant le riche réseau d'acteurs intervenant dans le domaine de l'agroécologie et agriculture biologique du secteur agro-industriel, il s'agit de développer des formations pour les acteurs (ONG, OP, services de conseil, producteurs) en s'appuyant sur des expériences réussies d'acteurs et sur des résultats de recherche, en développant des outils numériques pour le conseil et la partage d'informations. Ces formations seront données dans l'optique de renforcer les acteurs sur les aspects d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Ceci sera fait au travers des actions suivantes :

- Formation et échanges d'expériences entre acteurs (OP, producteurs, services de conseil).
- Renforcement du réseau d'acteurs (ONG et OP) sur l'agroécologie comme le réseau national des acteurs de l'agroécologie au Togo (RENAAT) et l'association nationale pour l'agriculture biologique (ANABIO) et gestion de plateformes de connaissances sur les pratiques et expériences en agroécologie et agriculture biologique (y inclus économie circulaire).

- Développement et mise en place d'outils digitaux pour le conseil et la diffusion d'information (vidéos, smartphones, etc.).

P 3 : La maîtrise de l'eau et l'irrigation sont renforcées

Activité 3.1 : La mise à niveau des compétences dans le domaine de l'agriculture irriguée pour la mise en œuvre effective du schéma directeur de l'agriculture irriguée au Togo –Horizon 2040

L'UE va cofinancer avec la GIZ le développement des « systèmes agroalimentaires climato-intelligents ». Étant donné le peu d'acquis dans ce domaine au Togo, l'action de l'UE mettra l'accent sur les recherches et techniques d'irrigation et d'économie de l'eau et sur les modèles d'irrigation fonctionnant par énergies renouvelables. Dans cette activité l'accent sera mis sur les techniques peu vulnérables au changement climatique et, à la fois, ayant aussi un impact limité sur ce dernier.

Ceci sera fait au travers des actions suivantes :

- Formation des formateurs sur les techniques d'économie de l'eau pour répondre au problème de déficit de compétences dans le domaine de l'irrigation.
- Développement et introduction de modules de formation sur l'irrigation dans le parcours des apprenants admis dans les principaux centres de formation agricole et rurale du Togo.
- Création d'une formation modulaire sur l'irrigation à l'institut national de formation agricole (INFA) de Tové permettant de former en un temps record les agriculteurs qui souhaiteraient améliorer leurs compétences en irrigation.
- Formation des agents de l'ITRA et de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) sur la recherche et la vulgarisation des techniques innovantes d'irrigation et d'économie de l'eau pour la mise en œuvre de la stratégie d'irrigation du gouvernement.
- Formation des producteurs sur l'exploitation et l'entretien des installations d'irrigation pour une optimisation des ressources en eau et une bonne rentabilité des investissements.

Activité 3.2 : Installation et test des systèmes de pompage et d'irrigation à base d'énergie solaire

En plus de travailler sur la formation et la recherche sur l'irrigation, cette action accompagnera l'installation de systèmes d'irrigation par pompage solaire sur 2 ou 3 sites aménagés. Ces installations vont servir entre autres de sites de démonstration et de pratique d'irrigation pour compléter les formations théoriques en la matière.

Ceci sera fait au travers des actions suivantes :

- Aménagement de sites à fort potentiel d'irrigation.
- Déploiement d'un système de pompage et d'irrigation à base de l'énergie solaire sur les sites aménagés. Ces sites serviront également de centre de démonstration et des stages pratiques sur l'irrigation. Le système sera déployé à titre pilote sur plusieurs sites cumulés.
- Caractérisation des besoins d'information et de renforcement de capacités en matière d'information climatique pour les agriculteurs et éleveurs. Appui aux institutions nationales pour définir et tester des outils d'information climatique.

Activité 3.3 : La valorisation des retenues d'eau grâce à l'aquaculture

L'action de l'UE propose d'inclure le développement de l'aquaculture/pisciculture en cage flottante dans les eaux continentales y compris les retenues collinaires (projet d'aménagement des retenues collinaires de l'AFD) qui s'y prêtent en facilitant l'installation de jeunes formés en aquaculture. Cette activité est en ligne avec l'appui à

l'émergence des agro-industries de production d'aliments pour poissons et permettra le développement des filières sélectionnées notamment le soja.

P 4 : L'accès au financement pour les acteurs des chaînes de valeur agricoles ciblées et pour les promoteurs de projets énergétiques dans les zones rurales est accru

Activité 4.1 : L'accès au financement de moyen-terme pour les PME agroindustrielles et des intermédiaires financiers capables de soutenir des micro-entrepreneurs

Cette action (portée par le nexus AgriFI/ElectriFI – volet AgriFI) vise à offrir des financements flexibles et à long terme aux intermédiaires financiers à fort impact (fonds, IMF, banques) et aux PME/organisations de producteurs afin de soutenir les chaînes de valeur agroalimentaires durables impliquant et bénéficiant aux petits exploitants agricoles. Les bénéficiaires répondent non seulement à des critères économiques de rentabilité mais aussi à des critères sociaux et environnementaux. En ce sens, cette action contribue à l'ensemble des produits du projet, y inclus ceux liés à l'agroécologie.

Ceci sera fait au travers des actions suivantes :

- Financement d'au moins 3 intermédiaires financiers et 5 PME qui répondent aux critères d'éligibilité d'AgriFI et qui contribuent à l'atteinte des objectifs.
- Détermination d'objectifs de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) à atteindre par les entités financées et suivi et mesure de l'impact des investissements au travers d'indicateurs adaptés.
- Mise à disposition d'une assistance technique au bénéfice des PME pour lesquelles un financement a été approuvé par le Comité d'Investissement d'AgriFI.

Activité 4.2 : L'accès au financement pour les développeurs et ou exploitants agricoles porteurs de projets d'énergie renouvelable en milieu rural

Cette action (portée par le nexus AgriFI/ElectriFI – volet ElectriFI) vise à offrir des financements flexibles et à long terme à des développeurs et porteurs de projets d'énergie renouvelable décentralisée mini-réseaux électriques susceptibles notamment de stimuler l'émergence de PME productives en milieu rural, et à l'amélioration des conditions de production agricole notamment à travers des projets d'irrigation y compris les solutions à base de biomasse.

Ceci sera fait au travers des actions suivantes :

- Financement d'au moins 2 entités fournissant des services énergétiques issus de sources renouvelables, pouvant contribuer à l'objectif de l'Action.
- Détermination d'objectifs de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) à atteindre par les entités financées et suivi et mesure de l'impact des investissements au travers d'indicateurs adaptés.
- Assistance technique aux entités pour lesquelles un financement a été approuvé par le Comité d'Investissement d'ElectriFI.

La contribution de l'UE à l'Initiative Equipe Europe prévue dans ce plan d'action annuel sera complétée par d'autres contributions des partenaires européens. La contribution indicative de l'UE est soumise à la confirmation formelle des contributions significatives de chaque partenaire dès que possible. Si l'IEE ou ces contributions devaient ne pas se matérialiser, l'action de l'UE pourrait continuer en dehors du cadre de l'IEE.

	Résumé des contributions de l'Équipe Europe par activité	Partenaires		
		UE	GIZ	AFD
PI	Activité 1.1 : Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs et prestataires de services agricoles	X	X	

	<i>Activité 1.2 : L'amélioration de la disponibilité des intrants</i>			
	<i>Activité 1.3 : Le renforcement des capacités d'organisation des femmes entrepreneures dans la production, transformation et commercialisation des produits agricoles</i>	X		X
P2	<i>Activité 2.1 : La consolidation du pilotage et de la gouvernance de l'agroécologie et l'agriculture biologique</i>	X		
	<i>Activité 2.2 : Le renforcement de la recherche en agroécologie et de l'agriculture biologique est renforcée pour la promotion de solutions innovantes</i>			
	<i>Activité 2.3 : le renforcement des capacités des acteurs ruraux dans le domaine de l'agroécologie et l'agriculture biologique pour le développement à large échelle de pratiques innovantes</i>			
P3	<i>Activité 3.1 : La mise à niveau des compétences dans le domaine de l'agriculture irriguée pour la mise en œuvre effective du schéma directeur de l'agriculture irriguée au Togo –Horizon 2040</i>	X	X	
	<i>Activité 3.2 : Installation et test des systèmes de pompage et d'irrigation à base d'énergie solaire</i>			
	<i>Activité 3.3 : La valorisation des retenues d'eau grâce à l'aquaculture</i>	X		X
P4	<i>Activité 4.1 : L'accès au financement de moyen-terme pour les PME agroindustrielles et des intermédiaires financiers capables de soutenir des micro-entrepreneurs,</i>	X		
	<i>Activité 4.2 : L'accès au financement pour les développeurs et ou exploitants agricoles porteurs de projets d'énergie renouvelable en milieu rural</i>			

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Via la promotion de l'agroécologie et l'agriculture biologique mais aussi par le développement de techniques novatrices d'irrigation par énergies renouvelables, l'action contribuera à la préservation des ressources naturelles avec des impacts positifs sur l'adaptation aux changements climatiques, dans une moindre mesure sur la mitigation (développement de systèmes agroforestiers, usage d'engrais organique au lieu de chimiques), et sur l'agro biodiversité à l'échelle des fermes et des territoires. L'action cible également les PME en termes d'économie circulaire (e.g. recyclage des déchets pour la production d'engrais organique). Par conséquent, une EES et une EIE ne sont pas obligatoires. Par contre, il peut être indiqué de prévoir dans le cadre de l'intervention, un examen analytique des risques climatiques sur le bon déroulement de l'action et la mise en place d'un système de sélection des projets basé sur des critères qui favorisent les initiatives à forte contribution à l'agroécologie et la production biologique pour la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1 (objectif significatif). Cela implique que le projet sera particulièrement attentif à ce que les femmes soient des bénéficiaires privilégiées non seulement des activités de développement de la transformation des produits agricoles mais également des retombées économiques de ce développement. Cela se traduit par l'identification d'un produit spécifique (Produits 1.2 : L'entrepreneuriat des femmes dans le domaine de la transformation des produits agricoles est renforcé). Mais certaines PME du secteur formel ou en voie de formalisation (Appui de la GIZ) sont dirigées par des femmes ou emploient des femmes. A noter aussi les actions (à confirmer) sur la filière karité qui incluent majoritairement des femmes.

Droits de l'homme

L'intervention sera particulièrement regardante sur les questions des droits de l'homme, qu'il s'agisse de droits fondamentaux, de droits liés au travail ou encore des droits de l'enfant. Dans toutes les activités, la cohérence avec la promotion des droits humains sera assurée.

Invalidité/Handicap

Bien que l'action ne soit pas considérée comme particulièrement pertinente pour l'inclusion des personnes qui souffrent de handicap, le développement d'activités de transformation des produits agricoles peut présenter des opportunités d'inclusion mais qui sont difficilement identifiables à ce stade. Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D0.

Démocratie

La démocratie et la représentation de toutes les parties prenantes de l'intervention dans le processus de décision seront promus tout au long de l'intervention. Cela se traduit par des actions spécifiques pour renforcer les interprofessions des filières (lieu de dialogue des différents acteurs des filières), pour améliorer le fonctionnement (y inclus démocratique) des coopératives, et par la promotion de plateformes de dialogue (public/privé/OP) et de réseaux (ONG, OP) sur l'agroécologie et l'agriculture biologique.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

L'action cible clairement l'augmentation de la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique. Elle vise une augmentation des revenus des producteurs et transformateurs (source d'emploi ruraux) qui contribuent à climat de paix. Des actions spécifiques (notamment via la filière karité) sont prévues dans la région nord du pays soumise à un risque d'insécurité afin d'offrir des opportunités de revenus aux femmes et aux familles.

Réduction des risques de catastrophes

L'action vise particulièrement à mitiger le risque de catastrophe liée au changement climatique, à la dégradation des sols et des ressources naturelles et à la perte de biodiversité. Même si le risque de catastrophe peut hypothéquer le bon déroulement de l'intervention, celle-ci ne peut, en principe qu'apporter un impact positif et réduire les risques qui la menacent.

3.4 Risques et enseignements tirés

Categorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haut/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
2 - Planning, processus et systèmes	Risque 1: Atteinte à l'environnement et à la biodiversité	Haute	Moyen	Afin de limiter les risques environnementaux liés au développement des agro-industries, l'action soutient des alternatives agroécologiques et la production biologique.
4 - Légalité et régularité	Risque 2: La stratégie nationale de développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique n'est pas mise en œuvre	Haute	Moyen	Le projet offre des opportunités de mitiger ce risque en accompagnant le dialogue sur les politiques nationales d'actions concrètes proposant une voie intéressante pour le Togo.
1 - Environnement externe	Risque 4 : Certaines parties du pays sont	Moyen	Haut	L'Action contribue à donner aux populations les moyens de vivre décemment et limite ainsi le risque

	fragilisées par les incursions des groupes terroristes			d'adhésion à des mouvements djihadistes dont la pression est de plus en plus palpable au Togo.
1 - Environnement externe	Risque 5 : Pression pastorale croissante lié au changement climatique et problèmes sécuritaires au niveau local	Haute	Haut	La contribution au PARC est essentielle car les retenues collinaires ont plusieurs objectifs dont celui de développer l'aquaculture, celui de fournir des opportunités d'irrigation des cultures et celui de répondre aux besoins liés à la transhumance.

Enseignements tirés:

L'organisation de la production agricole autour d'un agrégateur, qu'il soit un transformateur ou un exportateur, est la clef pour le développement des chaînes de valeur agricoles. Cette approche orientée vers le marché qui est promue par le PROCAT a permis de remobiliser les producteurs dont les jeunes et les femmes autour de la filière ananas et de jeter les bases du développement durable de cette filière. L'accompagnement de la petite transformation peu mécanisée et peu polluante permet de préserver les emplois et l'environnement et c'est justement ce type de développement agroindustriel qui répond le mieux au contexte du Togo. En effet, le Togo de par sa taille relativement modeste ne peut pas être compétitif avec ses voisins (Nigéria, Bénin, Ghana, Côte d'Ivoire) sur les produits conventionnels. L'avantage du Togo se trouve dans les produits de niche tels que les produits biologiques pour lesquels il obtient de très bon résultats en devenant le 1er exportateur de l'Afrique de l'Ouest de ces produits vers l'Europe durant les 2 dernières années consécutives. Dès lors, il est important de renforcer la production biologique du Togo et promouvoir la transformation des produits bruts sur place par les entreprises locales. En plus, il est primordial de soutenir la transition agro écologique pour le développement des agro-industries qui préservent les emplois et l'environnement.

3.5 Logique d'intervention

Pour assurer un changement systémique inscrit dans le long terme, l'UE et ses États Membres (Allemagne, France) ont décidé de financer et mieux coordonner les actions de coopération des acteurs européens afin de générer des impacts à plus grande échelle. En effet, la France et l'Allemagne sont également en plein exercice de programmation et ont sollicité la contribution de l'UE aux programmes de développement de l'entrepreneuriat féminin et d'aménagement des retenues d'eau collinaires pour la France et aux programmes de renforcement de la compétitivité des entreprises et développement de systèmes agroalimentaires climato-intelligents pour l'Allemagne. En répondant favorablement à ces requêtes, l'UE permet d'une part, d'étendre la couverture géographique initiale de ces programmes et d'apporter un soutien aux maillons initialement moins ciblés des chaînes de valeurs identifiées (en renforçant par exemple la production là où le programme initial donnait priorité aux activités de transformation). En outre, en élargissant le spectre de l'impact initialement prévu, elle a permis de motiver des financements supplémentaires de la part des États membres pour leurs propres programmes ainsi portés dans le cadre de l'approche Équipe Europe.

Le projet considère que les entreprises agro-industrielles, qui au Togo sont principalement des TPME et PME, peuvent stimuler le développement agricole en générant des débouchés et des revenus décents pour les agriculteurs/agricultrices mais aussi en proposant des services à ces acteurs à travers l'appui à la structuration des coopératives, le conseil technique pour la production, l'accès à des financements (soit sur fonds propres des PME, soit en mettant en relation avec des organisations de crédit adaptés). Elles génèrent aussi de l'emploi rural et certaines d'entre elles s'impliquent dans le développement de leurs territoires. Il faut cependant renforcer leurs capacités (capacités fonctionnelles, accès aux ressources, accès aux marchés, accès au financement) pour leur permettre de jouer ce rôle transformateur. Le projet de la GIZ assurera l'appui aux PME de l'agro-industrie (secteur formel ou en voie de formalisation) en renforçant leurs capacités techniques et de gestion, en facilitant leurs accès aux services et aux marchés, et en menant des actions pour améliorer l'environnement des affaires. Le projet de l'AFD sur l'entrepreneuriat féminin permettra de garantir l'inclusivité des actions en s'adressant à un public spécifique qui fait face à des problématiques particulières.

Mais pour que cette dynamique portée par les TPME et PME contribue à un développement durable, il importe de s'assurer que (i) les conditions d'achat des produits agricoles permettent un revenu décent aux familles ; (ii) le conseil technique aux agriculteurs s'inscrive dans une vision systémique du fonctionnement de l'exploitation agricole en se préoccupant de la durabilité des ressources (terre, eau, biodiversité, etc.) ; (iii) les exploitations aient accès aux moyens de production et au financement pour la production. C'est là qu'intervient la contribution de l'UE avec ses différents objectifs pour compléter les interventions de la Team Europe dans une démarche de synergie pour un impact plus important.

Dans le cadre de cette action et afin d'augmenter la production, la productivité et la transformation des produits agricoles des chaînes de valeurs ciblées en respectant les principes écologiques (objectif spécifique) les produits suivants devront être atteints pour les chaînes de valeurs sélectionnées :

Produit 1 : Pour les PME dans la transformation il est important de développer des relations contractuelles équilibrées avec les producteurs pour accéder aux matières premières en quantité et qualité. Il s'agit donc de négocier des prix attractifs pour les deux parties et d'appuyer les agriculteurs/rices pour qu'ils/elles accèdent aux services indispensables (conseil, intrants, financement). Afin de gagner en efficacité et de réduire les coûts d'intervention, la plupart de ces appuis passeront par des coopératives qu'il faut donc renforcer. Mais ces gains d'efficacité passent aussi par le développement d'outils numériques, notamment pour le conseil technique, afin de toucher un public plus large. Pour l'entrepreneuriat féminin, l'appui sera plus large. Cet appui vise à renforcer à la fois des femmes entrepreneuses et des groupements de femmes dans le domaine de la transformation des produits agricoles. Il vise également à relier ces initiatives à un cadre de dialogue nationale avec des OP et à des mécanismes de financement existants afin d'accroître l'impact de l'action.

Cependant l'approvisionnement des TPME dépend aussi de la santé des filières dans lesquelles elles s'inscrivent. Il est donc nécessaire de renforcer ces filières pour qu'elles soient durables et profitables pour chaque acteur de la filière. C'est aussi une condition pour toucher un plus grand nombre de producteurs au-delà de ceux/celles en lien avec des PME. Pour cela le projet fait le choix de développer des appuis ciblés aux interprofessions des filières. A minima il s'agit de pérenniser les acquis des interventions des projets actuels et passés comme ceux de la GIZ, de l'AFD et de l'UE destinés à renforcer certaines interprofessions. Ce renforcement passe par des appuis aux instances des interprofessions pour améliorer les coordinations entre acteurs et l'environnement institutionnel mais aussi des actions pour un renforcement des coopératives qui permettent de regrouper les productions des agriculteurs et fournir les services à ces mêmes agriculteurs. Parmi les services, une attention particulière sera portée à la certification biologique notamment en lien avec la nouvelle réglementation de l'UE sur ce sujet mais aussi à l'accès à la mécanisation et aux intrants de qualité (dont les semences de variétés améliorées).

Produit 2 : La dégradation de la fertilité des terres engendrée par la pression croissante sur les terres et de la biodiversité est préoccupante au Togo. Il importe donc que les appuis techniques fournis aux agriculteurs permettent le développement de systèmes de production durable. L'agroécologie peut offrir des solutions innovantes pour aborder les questions de production et durabilité en valorisant les savoirs paysans mais aussi ceux des chercheurs et techniciens. Toutefois il est nécessaire de mener des actions dans trois domaines. Premièrement, il importe d'aider le ministère de l'Agriculture à concrétiser sa stratégie sur l'agroécologie et l'agriculture biologique afin que les concertations entre acteurs permettent de mettre en œuvre les actions inscrites dans les axes d'intervention y compris la mise en place d'un cadre réglementaire porteur. Deuxièmement, il faut investir dans les approches agroécologiques en termes de recherche-innovation. Des thèmes de recherche émergent comme les bio-intrants, la mécanisation, l'irrigation, l'agroforesterie, l'accès aux marchés des produits. Les universités du Togo et l'ITRA développent des premières recherches dans ce domaine de l'agroécologie. Le projet appuiera ces initiatives. Troisièmement la formation des acteurs (conseil, ONG, OP) sur les expériences réussies en matière d'agroécologie permettra un changement d'échelle. L'action s'appuiera sur un réseau existant et déjà dense d'acteurs (y inclus entreprises privées) intervenant dans ce domaine. Pour toucher un large public, l'investissement dans des outils numériques est aussi une nécessité.

L'action transversale sur l'agroécologie promue par le projet permettra d'appuyer les actions en lien avec (i) les agro-industries rurales (volet d'appui aux producteurs produit 1), et (ii) les activités économiques des femmes (produit 1). Mais cette action a pour but de contribuer au développement de l'agriculture agroécologique et biologique pour un

public plus large (OP dont CTOP² et ses faîtières, organismes de conseil publics dont ICAT et organismes de conseil privés). Cette action contribuera aussi au volet « agroécologie » du plan d'action 2021 de l'UE sur la protection des parcs et des zones périphériques (Programme d'Appui à la Lutte contre le Changement climatique – PALCC+). Cette action contribuera enfin à promouvoir des ZAAP (zone d'aménagement agricole planifiée) sur la base d'approches agroécologiques.

Produit 3 : Le changement climatique implique aussi de mieux gérer la ressource en eau pour l'agriculture. Le projet vise d'une part à conforter les interventions de l'AFD dans le domaine des retenues collinaires en améliorant leur valorisation économique par l'aquaculture. Le projet d'autre part, s'intéressera au développement de l'irrigation par des pompes alimentées par une énergies renouvelables (action de la GIZ). Toutefois, comme les références techniques et les capacités individuelles et organisationnelles sont à construire au Togo, le projet cherchera à combler ces lacunes via des recherches menées par les organisations nationales et des formations. Enfin, le projet mènera des actions expérimentales dans le domaine de l'information climatique pour l'agriculture en renforçant les capacités nationales (centres météorologiques).

Produit 4 : La mise en place d'une fenêtre nexus AGRIFI/ELECTRIFI dans le cadre de l'action permettra d'agir sur un autre obstacle majeur au développement des agro-industries au Togo : l'accès au financement, obstacle pour le développement de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes au Togo dans tous les secteurs mais encore plus problématique dans le secteur agricole et agro-industriel. La mobilisation des ressources par l'UE pour lancer ces instruments financiers d'EDFI au Togo vise à fournir un début de solution à ce problème, tout en promouvant les entreprises porteuses d'un impact social et environnemental dans leur territoire.

Les chaînes de valeurs/filières agricoles qui seront priorisées seront l'ananas et l'anacarde. D'autres filières pourront aussi être considérées en lien avec :

- leur contribution à la *sécurité alimentaire* au Togo (maïs, le manioc, la volaille, le poisson)
- leur haute *valeur ajoutée à l'exportation* telles que l'ananas et l'anacarde mais aussile soja, la mangue, le fruit de la passion, les légumes, l'anacarde, les légumes, le karité, le café, le cacao. Une attention particulière sera donnée à la production biologique.

La liste finale des filières sélectionnées sera établie durant la phase de démarrage du programme et sur la base des critères complémentaires suivants :

- i. **Le potentiel de marché et de croissance de la filière** : l'existence de débouchés effectifs ou potentiels sur les marchés locaux, nationaux ou internationaux a été identifié. Un meilleur accès aux services, aux infrastructures ou à des technologies permettra d'augmenter l'offre.
- ii. **Le potentiel de génération d'emploi et de revenus de la filière** : les appuis permettront de maximiser la création d'emploi et des revenus pour les acteurs du secteur touché par la pauvreté et la malnutrition.
- iii. **Le degré de sensibilité de la filière à la nutrition** : les produits issus de la filière répondent aux problématiques spécifiques de la malnutrition au Togo en termes de régime équilibré et d'accès aux nutriments essentiels.
- iv. **Environnement et climat** : la filière est en mesure d'intégrer des processus de productions respectueux de l'environnement et intelligents face aux changements climatiques.
- v. **Parité femmes-hommes** : Les actions permettront d'encourager la participation juste et équitable des femmes au sein des systèmes alimentaires.
- vi. **Intérêt et priorités des pouvoirs publics** : le cadre politique et institutionnel est favorable à l'appui de la filière sélectionnée.

² Coordination togolaise des organisations de producteurs

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action. Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

Résultats	Chaîne de résultats (@): (maximum 10)	Indicateurs (@): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	La sécurité alimentaire, le développement des agro-industries et la création d'emplois dans le domaine agro-écologique sont améliorés durablement	1. Proportion de la population en insécurité alimentaire 2. Part des terres cultivées en agroécologie et en production biologique	1. 4% en 2021 2. A déterminer	1. 0% 2. A déterminer	1. Cadre harmonisé 2. Enquête de la Direction des statistiques agricoles	<i>Non applicable</i>
Effet direct 1	La production, la productivité et la transformation des produits agricoles des chaînes de valeurs ciblées en respectant les principes écologiques sont augmentées	1. Rendement des filières sélectionnées 1.2 Taux de transformation des chaînes de valeur sélectionnées	1. 2.	1. 2.	1. Enquête 2.	La situation sécuritaire permet l'appui aux filières sélectionnées dans l'ensemble du territoire national
Produit 1	Le capital humain (individuel et collectif) et matériel est renforcé	1.1 Nombre de femmes bénéficiaires de services de développement des entreprises soutenues par l'UE 1.2 Nombre des personnes ayant accès à des meilleurs équipements de production et intrants	1.1 1.2	1.1 1.2	1.1 1.21.2-Enquête	Amélioration du cadre du gouvernance des interprofessions

Produit 2	La transition agro-écologique et la production biologique sont promues	<p>2.1 GERF 2 Nombre de Zones d'écosystèmes agricoles et pastoraux où des pratiques de gestion durable ont été introduites avec le soutien de l'UE (ha)</p> <p>2.2 Nb de mesures et actions mise en place dans le cadre de la stratégie de transition agro-écologique</p> <p>2.2. Etat de la réglementation sur la transition agro-écologique et la production biologique</p>	2.1 2.2	2.1 2.2	2.1 : Enquête 2.2 : Rapport annuel de performance du secteur agricole	Existence d'une volonté politique pour l'agro écologie
Produit 3	La maîtrise de l'eau et l'irrigation sont renforcées	<p>3.1 Nb de jeunes accompagnés dans le développement de projets piscicoles</p> <p>3.2 Nb ha cultivées avec des techniques innovantes d'irrigation</p>	3.1 3.2 : 0	3.1 3.2	3.1 : Enquête 3.2 : Rapport de performance de la direction des pêches et aquaculture	Amélioration du coût d'acquisition des équipements d'irrigation
Produit 4	L'accès au financement pour les acteurs des chaînes de valeur agricoles ciblées et pour les promoteurs de projets énergétiques dans les zones rurales est accru	<p>4.1 GERF 2 ;17 Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers grâce au soutien de l'UE : a) entreprises, selon le sexe du propriétaire principal et le type de production/entreprise</p> <p>4.2. Nb d'intermédiaires financiers engagés dans le financement des chaînes de valeur agricoles grâce à l'appui de l'UE</p> <p>4.3. Nb de développeurs et exploitants de projets d'énergie renouvelable décentralisée financés</p>	4.1 : 0 4.2 : 0	4.1 :10 4.2 : 3	4.1 : Rapport FMO 4.2 : Rapport FMO	Environnement macroéconomique stable

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le République Togolaise.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de **60** mois à compter de la date de conclusion d'une convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en oeuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

N/A

4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE.

4.4.1 Gestion directe (subventions)

Subventions (Gestion directe) : l'action sera mise en œuvre en partie via des contrats de subvention avec des entités sélectionnées sur la base de leurs expériences dans les domaines ciblés.

a) Objet de la(des) subvention(s)

P 2 : La transition agro-écologique et la production biologique sont promues

Les activités 2.2 et 2.3 seront mises en œuvre via une subvention en gestion directe. La subvention sera octroyée à une structure qui a les compétences et l'expérience dans le développement des projets agro-écologiques et qui de surcroît dispose des capacités à fédérer les différents acteurs impliqués dans l'agroécologie et la production biologique au Togo. En effet, plusieurs acteurs locaux notamment les ONGs, les structures privées et associations de producteurs et les structures publiques, travaillent depuis plusieurs années sur la thématique de l'agroécologie et ont des expériences avérées dans ce domaine. Il est important d'impliquer toutes ces structures dans le but de capitaliser toutes les expériences utiles et pertinentes. C'est ce qui justifie la nécessité de contractualiser avec une structure ayant les capacités à mettre ensemble tous les acteurs.

P 3 : La maîtrise de l'eau et l'irrigation sont renforcées

L'activité 3.3 relative à la valorisation des retenues d'eau grâce à l'aquaculture sera réalisé via une subvention à une structure ayant les capacités à accompagner l'installation des jeunes pisciculteurs formés dans les instituts de formation en pisciculture au Togo.

b) Type de demandeurs visés

Les demandeurs de financement visés par les subventions sont les entités qui, par leur mandat, leur statut juridique, leurs domaines de compétence et leurs expériences pourront réaliser les tâches spécifiques contribuant à l'atteinte des objectifs ciblés.

4.4.2 Gestion directe (passation de marchés)

P 2 : La transition agro-écologique et la production biologique sont promues

Une partie de l'action (activité 2.1) pourra être mise en œuvre par le biais d'un contrat de marché et notamment un contrat de service. Il s'agit d'expertise et d'assistance technique qui pourraient apporter par exemple, l'appui institutionnel nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique.

4.4.3 Gestion indirecte avec une entité ayant fait l'objet de l'évaluation des piliers

Une partie de l'Action peut être mise en œuvre en **gestion indirecte avec la GIZ** visant les programmes: (i) compétitivité des entreprises - ProComp (mise en œuvre en cours), et (i) systèmes agroalimentaires climato-intelligents (formulation en cours).

D'une part, la mise en œuvre concernant ProComp couvrira les activités 1.1 (les capacités techniques et organisationnelles des producteurs et prestataires de services agricoles dans les filières sélectionnées sont renforcées) et 1.2 (la disponibilité des intrants est améliorée pour les filières sélectionnées) prévues pour obtenir le Produit 1 « Le capital humain (individuel et collectif) et matériel est renforcé ». Le choix de la GIZ répond à la nécessité de consolider le soutien des membres des initiatives Équipe Europe aux PME de la transformation agroindustrielle et les activités 1 et 2 vont permettre d'approvisionner ces PME en matière première.

D'autre part, la mise en œuvre visant le programme d'irrigation couvrira les activités 3.1 et 3.2 prévues pour le Produit 3 « La maîtrise de l'eau et l'irrigation sont renforcées ». Les 2 activités s'intègrent dans une action pilote de soutien à l'irrigation portée par la GIZ dont la contribution de l'UE augmente la portée et le potentiel. La GIZ est aujourd'hui l'unique partenaire qui s'est engagé à soutenir le développement d'un système d'irrigation basé sur les énergies renouvelables. Aussi, le choix d'une convention de contribution avec la GIZ pour la mise en œuvre les activités 3.1 et 3.2 de cette action vise à mettre ensemble les efforts de la Team Europe pour une action d'envergure.

Une partie de l'Action peut être mise en œuvre en **gestion indirecte avec l'AFD** visant le projet Prodef en soutien l'entrepreneuriat féminin et qui couvrira l'activité 1.3 (les capacités d'organisation des femmes entrepreneures dans la production, transformation et commercialisation des produits agricoles sont renforcées) du Produit 1. Outre la nécessité de renforcer la cohérence et le poids de l'approche et des initiatives Équipe Europe et la haute pertinence de l'action du Prodef, l'AFD est un partenaire dont la capacité opérationnelle, son expérience au Togo justifient également la modalité choisie au vu de l'importance des enjeux, des montants et des délais impartis.

Enfin, une partie de cette action peut également être mise en œuvre en **gestion indirecte avec FMO** (Banque néerlandaise de développement des entreprises) permettant la mobilisation des instruments AgriFi et ElectriFi (activités 4.1 et 4.2). En effet en tant qu'agence chargée de la mise en œuvre de ces deux instruments FMO est le partenaire désigné pour mettre en œuvre les activités visant à l'obtention du Produit 4.

En cas d'échec des négociations avec les entités susmentionnées, les parties concernées de la présente action peuvent être mises en œuvre en gestion indirecte avec d'autres entités ayant fait l'objet de l'évaluation des piliers. La mise en œuvre par les entités de remplacement serait justifiée en raison des critères suivants : la capacité opérationnelle, l'expertise préalable dans les domaines des activités en question, son expérience au Togo.

4.4.4 Opérations FEDD+ couvertes par des garanties budgétaires

Une partie de cette action peut être mise en œuvre par des garanties budgétaires en gestion indirecte. Les garanties budgétaires relèveraient du domaine prioritaire² du document conjoint de programmation qui concerne : « le développement des agro-industries durables et la préservation des ressources naturelles » Cette

section 4.4.4 est incluse à titre informatif seulement. Un plan d'action global couvrant toutes les garanties budgétaires FEDD+ et la décision de financement pour l'intégralité de l'engagement annuel au titre de la ligne budgétaire FEDD+ sont adoptés séparément.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (Montant en EUR)	Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.4		
P 1 : Le capital humain (individuel et collectif) et matériel est renforcé	12 000 000	22 000 000
<i>Activités 1.1 et 1.2 - Gestion indirecte - cf. section 4.4.3</i>	<i>7 000 000</i>	<i>12 000 000</i>
<i>Activité 1.3 - Gestion indirecte - cf. section 4.4.3</i>	<i>5 000 000</i>	<i>10 000 000</i>
P 2 : La transition agro-écologique et la production biologique sont promues	3 500 000	
<i>Activité 2.1 – Contrat(s) de marchés (gestion directe) - cf. section 4.4.2</i>	<i>1 500 000</i>	
<i>Activités 2.2 et 2.3 - Contrat de subvention (gestion directe) - cf. section 4.4.1</i>	<i>2 000 000</i>	
P 3 : La maîtrise de l'eau et l'irrigation sont renforcées	3 800 000	30 000 000
<i>Activités 3.1 et 3.2 - Gestion indirecte – cf. section 4.4.3</i>	<i>3 000 000</i>	<i>à confirmer</i>
<i>Activité 3.3 – Contrat/s de subvention (Gestion directe) – cf. section 4.4.1</i>	<i>800 000</i>	<i>30 000 000</i>
P 4 : L'accès au financement pour les acteurs des chaînes de valeur agricoles ciblées et pour les promoteurs de projets énergétiques dans les zones rurales est accru	10 000 000	
<i>Activités 4.1 et 4.2 - Gestion indirecte - cf section 4.4.3</i>	<i>10 000 000</i>	
Récapitulatif		
Conventions de contribution enveloppe totale de la section 4.4.3	25 000 000	22 000 000
Subvention directe enveloppe totale de la section 4.4.1	2 800 000	
Passation de marchés — enveloppe totale de la section 4.4.2	1 500 000	N.A.
Evaluation – cf. section 5.2	300 000	N.A.

Audit – cf. section 5.3	200 000	
Provision pour dépenses imprévues	200 000	N.A.
Totaux	30 000 000	52 000 000

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

<p>Il est prévu deux structures de gouvernance pour la mise en œuvre de cette action : (i) un seul et unique comité de pilotage pour l'ensemble de l'action et (ii) un seul et unique comité de suivi technique pour l'ensemble de l'action.</p> <p>Le comité de pilotage est l'organe d'orientation stratégique de l'action et comprendra les différents ministères concernés (Ministère de l'économie et des finances, Ministère de l'environnement et des ressources forestières, Ministère de l'Agriculture, Ministère du commerce et de l'industrie, Ministère de l'investissement, Ministère de l'économie maritime), le secteur privé, les organisations de producteurs, la société civile, les entités délégataires.</p> <p>Le Comité de Pilotage se réunira deux fois l'an et dans tous les cas où une prise de décision ponctuelle le nécessite. Il prendra les décisions sur les orientations stratégiques, mais n'a pas de vocation opérationnelle. Le comité de pilotage sera coprésidé par le ministre de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural et le ministre du commerce, de l'industrie et de la consommation locale.</p> <p>Le comité technique de suivi est l'organe d'orientation technique du projet et sera composé des techniciens des différentes structures qui composent le comité de pilotage. Le CTS donne son avis technique sur la coordination du projet, l'exécution et le suivi des prestations de service. Il planifiera également tout type de réunion de travail nécessaire à la bonne mise en œuvre de l'action. Le CTS sera coprésidé par le secrétaire général du ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural et le secrétaire général du ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale.</p> <p>La parité homme/femme sera exigée dans la composition des différentes structures organisationnelles. Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'UE, la Commission participera aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.</p>
--

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

<p>Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et résultats directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.</p> <p>La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).</p> <p>Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une étude de base sera réalisée en début de l'intervention afin d'affiner l'identification des indicateurs pertinents et de fournir des valeurs de référence ainsi que les valeurs cibles pour l'ensemble des activités.

- Un rapport intermédiaire sera élaboré à la fin de chaque période de 12 mois et permettra de rendre compte du niveau de mise en œuvre des indicateurs. Ces deux évaluations pourront être réalisées de façon indépendante, via un ou plusieurs marchés de service (contrat cadre).

5.2 Evaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale seront effectuées pour cette action via un contrat de service attribué à des experts ou un bureau d'étude spécialisé.

Une évaluation à mi-parcours est envisagée afin d'identifier d'éventuels problèmes et proposer des solutions pour leur résolution mais également pour tirer les enseignements des activités déjà réalisées ou en cours de réalisation afin de permettre l'ensemble du programme ainsi que chaque partie prenante dans un souci d'efficacité et de cohérence.

La Commission informera les partenaires chargés de la mise en œuvre au moins un mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Les partenaires chargés de la mise en œuvre collaboreront de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de service d'évaluation pourront être conclus (au titre d'un contrat-cadre).

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Appendix 1 RAPPORT DANS OPSYS

Niveau Action		
<input checked="" type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente: tous les contrats pour cette Action